



École du Sommet

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Début : 19h10

16 septembre 2021

Ouverture

Mme Véronique Maurin-Turcotte, président du conseil d'établissement 2020-2021, souhaite la bienvenue aux parents présents. L'animation de la soirée se fera en alternance entre Mme Maurin-Turcotte et Mme Normand, directrice de l'établissement.

Elle confirme la présence de 10 parents à l'assemblée générale du 16 septembre 2021.

Désignation d'une secrétaire d'assemblée

Mme Marie-Pier Gravel se porte volontaire pour occuper le poste de secrétaire durant l'assemblée.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Maurin-Turcotte fait la lecture de l'ordre du jour. Elle questionne l'assemblée sur des ajouts (aucun ajout). Mme Chantal Veilleux propose d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Lecture et adoption du compte-rendu du 10 septembre 2020

Mme Maurin-Turcotte fait la lecture rapide du compte-rendu de la rencontre du 10 septembre 2020 et demande si des modifications sont nécessaires. Une petite correction est apportée afin d'inscrire Mme Veilleux et non Veilleur au point « Levée de l'assemblée ». Mme Martine Charbonneau, présente à l'Assemblée générale de septembre 2020, propose d'adopter le compte-rendu.

Composition et fonctions du CÉ

Mme Normand explique aux parents de l'assemblée la composition et les fonctions du conseil d'établissement.

Le CÉ est composé de six (6) parents, (3) personnel enseignant, (1) personnel de soutien, (1) professionnel et (1) soutien en Service de garde ainsi que la direction et direction adjointe de l'établissement.

Lorsqu'un membre est élu au CÉ, il doit se soumettre à un engagement d'une période de deux (2) ans.

Le Conseil prévoit dix (10) réunions pour l'année scolaire dont deux facultatives.

La fonction principale du CÉ est de travailler en collaboration avec l'école dans l'élaboration du **projet éducatif**. Ce projet éducatif consiste à définir ce qu'on veut pour nos enfants, développer une vision commune de l'école, se donner un projet global et stimulant tout en travaillant ensemble dans la même direction.

Tout au long de l'année scolaire, plusieurs sujets seront traités tels : le **budget annuel**, le **projet éducatif**, le **temps alloué aux matières**, les **règles de conduites**, etc.

Il est important de noter qu'un parent membre du CÉ représente l'ensemble des parents de l'école et non uniquement les intérêts de son enfant.

Comité de parents

Mme Normand explique le rôle du comité de parent et de son représentant.

Le comité de parents c'est...

Représenter, influencer, discuter et écouter les besoins de son milieu et les transmettre à la commission scolaire. C'est un comité de nature administrative. Le rôle du représentant est d'assister aux rencontres du CSSD et de faire un compte-rendu verbal au CÉ. Un substitut est également nécessaire. L'élection du représentant et du substitut est prévue après l'élection des membres du CÉ.

Élections

b. Mise en candidature

Mme Normand précise qu'il y a 3 postes à combler considérant la fin du mandat pour les personnes suivantes : Geneviève Aubrey, Véronique Maurin-Turcotte et Chantal Veilleux. Elle demande aux parents intéressés de se lever et de donner leur nom pour la mise en candidature.

Les mises en candidature sont : Mme Chantal Veilleux, Mme Annie Deschênes et Mme Mélissa Gauthier.

Considérant que le nombre de candidatures correspond au nombre de postes à combler, Mme Normand précise que nous n'avons pas à faire d'élection. Mme Normand précise que les 3 candidats sont élus pour un mandat de 2 années. Mme Sonia Larose ainsi que Mme Marilyne Rondeau demande d'être nommées en tant que substituts pour l'année scolaire 2021-2022.

Nous pouvons donc passer au point 7 e de l'ordre du jour pour la nomination du représentant au comité de parents et du substitut.

Représentant au comité de parents et substitut

Mme Normand sonde les parents élus afin de nommer un représentant au comité de parent pour un mandat d'une année scolaire. Aucun parent n'est prêt à se proposer considérant qu'il manque des parents du CÉ et qu'ils aimeraient s'assurer que tout le monde est consulté. Il est proposé par Chantal Veilleux que le représentant au comité de parent et son substitut soit nommé à la rencontre du CÉ qui aura lieu le 21 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

Bénévolat des parents

Mme Normand explique que tout au long de l'année scolaire, le besoin de parents bénévoles se fera sentir (accompagnement pour des activités, aide pour les photos, etc). Vous recevrez, sous peu, une communication de l'OPP (selon la décision au point suivant) afin de nous donner vos disponibilités.

Organisme de participation de parents (OPP)

L'Organisme de Participation de Parents regroupe exclusivement des parents qui ont à cœur la réussite des élèves et qui veulent collaborer à la vie de l'école. Les parents membres d'un OPP s'impliquent dans l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif de l'école et réalisent divers projets et activités.

Si vous décidez (vote à main levée) de former un OPP, vous devez, dès maintenant, déterminer les membres qui en feront partie. Une rencontre aura lieu, à une date ultérieure, afin de déterminer les règles de fonctionnement et le mandat clair transmis à l'OPP.

Il est proposé par Marie-Pier Gravel de former un OPP à l'école du Sommet.

Les parents suivants seront membres de l'OPP :

Mylène Charbonneau, Andrée Lavallée, Marie-Nadine Nepveu, Marie-Pier Jalbert, Sonia Larose et Marilyne Rondeau. Un sondage sera transmis aux parents afin de recueillir d'autres noms pour l'organisme de participation parents.

Décision à l'unanimité

Communication de la direction

Mme Normand adresse la parole aux parents en leur transmettant diverses informations importantes sur la rentrée scolaire 2021-2022. Elle en profite pour remercier tous les parents pour leur excellente collaboration.

Mme Normand parle de la journée de la photo des élèves, du bon déroulement pour les arrivées des élèves sur la cour, des retards du transport qui sont en ajustement avec le centre de services ainsi que du sondage pour les équipements informatiques en cas de fermeture de l'établissement. Elle demande aux parents de s'assurer que leur enfant est bien vêtu. Elle parle également de la marche à suivre si les parents désirent venir chercher leur enfant soit d'utiliser l'outil de communication avec le titulaire et ceci avant 9h00 le matin.

Période de questions

Mme Normand répond aux diverses questions :

- Structure de jeux : Mme Normand explique que nous avons des délais dans la livraison de la structure de jeux que nous attendons avec grande impatience
- Pour la bibliothèque, Mme Normand parle de ce qui a été commandé. Nous attendons la livraison des étagères afin de procéder au codage des livres. Nous les informerons dès que l'ouverture de la bibliothèque sera possible.

Levée de l'assemblée

Mme Normand tient à remercier les parents de leur présence et les assure que la direction et le CÉ travaillent ensemble afin d'offrir à nos jeunes une qualité de vie dans leur école et d'assurer une réussite scolaire à la hauteur de leurs rêves.

Levée proposée et acceptée par Mme Chantal Veilleux à 20h30.